

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 08 JUILLET 2025 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 30 juin 2025, s'est réuni au pôle culturel XXème à Savines-le-lac, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Présidente.

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOUD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RIFFAUD Jean-Louis, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents excusés : ROUX Noëlle donne pouvoir à BARRAL Jean Marie, DURAND Christian donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, SCARAFAGIO Stéphane donne pouvoir à PARIS Bruno, SILVE Wiebke donne pouvoir à AUDIER Marc, CEARD Audrey donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, COULOUMY Christian donne pouvoir à BERNARD BRUNEL Franck, DIDIER Alexandre donne pouvoir à EYMEOUD Chantal, GAMBAUDO Georges donne pouvoir à RAIZER Bernard, GOURLAIN Mireille, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre.

RAPPORT N°2025/185 : SMICTOM : Attribution du marché SMIC202501 – MAPA
Marché de service - Réalisation de campagnes de caractérisation des ordures ménagères résiduelles et encombrants

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la consultation lancée en procédure adaptée ouverte le 02 avril 2025 pour la réalisation des campagnes de caractérisation ;

Vu l'analyse des offres ;

Vu l'avis favorable de la commission des marchés du 08 juillet 2025 ;

Vu la présentation au conseil d'exploitation de la régie SMICTOM le 23 juin 2025 ;

Considérant que l'offre de la société Indigo est classée n°1 à l'analyse des offres ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente, entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITÉ :**

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer le marché suivant :

Entreprise retenue : INDDIGO pour un montant de 32 352,08 €HT soit 38 822,50 €TTC pour la tranche ferme et de 8 947,56 €HT soit 10 737,07 €TTC pour la tranche optionnelle.

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer les pièces nécessaires à l'engagement et au paiement des dépenses afférentes ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOUD